



STRATÉGIE MUTUALISTE

en prévention et promotion de la santé 2023-2026

Table des matières

INTRODUCTION : LES ENJEUX ET LA MÉTHODE DE TRAVAIL	2
1 ^{ère} PARTIE : LES PILIERS STRUCTURANTS DE LA STRATÉGIE MUTUALISTE EN PRÉVENTION	3
Pilier 1 - Renforcer la connaissance partagée et l'action commune : <i>pour une prévention mutualiste réactive et à fort rayonnement</i>	3
Pilier 2 - Instaurer le réflexe évaluation : <i>pour une prévention mutualiste à impact</i>	4
Pilier 3 - Définir un cadre partagé sur l'innovation : <i>pour une prévention mutualiste soutien de l'innovation en prévention</i>	5
2 ^{ème} PARTIE : LES PRIORITÉS ET LES OPPORTUNITÉS COMPLÉMENTAIRES DE DÉVELOPPEMENT	6
1. Enjeux et mesures phares par thématique	6
◆ Thématique Activité physique et sportive, et Alimentation	6
◆ Thématique Santé mentale	8
◆ Thématique Santé environnementale	9
◆ Thématique Santé au travail	10
◆ Thématique Lutte contre les inégalités et santé inclusive	11
2. Domaines de développement complémentaires	11
◆ Thématique Santé sensorielle et bucco-dentaire	12
◆ Thématique Maladies chroniques	13
◆ Thématique Grand âge et autonomie	14
CONCLUSION	16
ANNEXES – DOCUMENTS TECHNIQUES	18
Annexe 1 : Le pilotage de la stratégie et de l'offre mutualiste en prévention	18
Annexe 2 : L'offre prévention du centre de ressources	20
Annexe 3 : La déclinaison de l'offre sur les thématiques prioritaires	22
Annexe 4 : L'organisation de temps forts en lien avec l'agenda santé et l'actualité	26
Annexe 5 : La mesure de l'impact et la valorisation des actions	26
Annexe 6 : Le soutien aux professionnels du livre 3	28
Annexe 7 : Les partenaires nationaux	28

INTRODUCTION : LES ENJEUX ET LA MÉTHODE DE TRAVAIL

Le système de santé est « insuffisamment développé dans son versant santé publique avec pour conséquence des indicateurs de santé peu favorables en matière d'espérance de vie en bonne santé, de santé mentale ou encore d'inégalités sociales de santé. »¹ En effet, la prévention représente en France moins de 2 % des dépenses de santé.

Or, c'est en améliorant l'état de santé général de la population qu'on renforce son « immunité » face à tous les risques de santé. Il faut donc ancrer dès le plus jeune âge, puis à tous les âges de la vie, la conviction qu'un comportement favorable à la santé peut permettre de préserver son état de santé et d'éviter l'apparition des maladies ou leur aggravation. Plusieurs études universitaires estiment qu'entre 15 % et 20 % seulement de notre état de santé sont déterminés par le système de santé. Dès lors, pour agir sur les déterminants principaux de l'état de santé, la politique de prévention doit dépasser le cadre du soin et être transversale. Elle doit s'appuyer sur une volonté politique forte et durable et sur la mobilisation de tous les acteurs du quotidien : système de santé, collectivités territoriales, écoles, employeurs, mutuelles, etc. Il faut s'efforcer de développer une véritable culture de santé publique pour tous.

La pandémie COVID-19 a renforcé ce constat et la prise de conscience de l'importance de l'environnement² et de la santé mentale³ qui s'ajoutent aux enjeux identifiés de longue date comme l'activité physique, l'alimentation, la santé au travail et toujours la lutte contre les inégalités de santé.

Fruit d'une démarche participative permettant de prendre en compte les attentes et spécificités des différentes composantes du mouvement (45 groupements de Livre 2 et 3, représentant pour les Livre 2 plus de 16 millions de personnes protégées, et toutes les Unions régionales ont participé aux travaux), cette nouvelle stratégie a pour ambition d'ancrer encore plus fortement la prévention mutualiste dans une dynamique d'impact positif sur la santé des Français.

Enjeu de rayonnement et de différenciation, savoir-faire reconnu, et incarnation de notre engagement pour une culture globale de prévention, ce nouveau cycle d'orientations stratégiques 2023-2026 est structurant pour notre positionnement en tant qu'acteur majeur des protections sociales durables, en résonance avec notre raison d'être.

1 [Rapport_chauvin.pdf \(solidarites-sante.gouv.fr\)](#)

2 [Santé et environnement : la Mutualité Française agit \(mutualite.fr\)](#)

3 [Les 10 propositions de la Mutualité Française pour une prise en charge de la santé mentale \(mutualite.fr\)](#)

1^{ère} PARTIE : LES PILIERS STRUCTURANTS DE LA STRATÉGIE MUTUALISTE EN PRÉVENTION

Pilier 1 - Renforcer la connaissance partagée et l'action commune : *pour une prévention mutualiste réactive et à fort rayonnement*

Au cours de ce cycle, les différents acteurs du mouvement doivent mieux se connaître entre eux et mieux se faire connaître, notamment en consolidant leurs collaborations dans un souci de performance et de rayonnement.

Dans ce contexte, trois leviers sont activés : animer, donner à voir et construire une offre articulée entre les trois livres.

◆ **Animer**

Des échanges entre les élus et les opérationnels des trois livres sont organisés dans tous les territoires pour mieux appréhender les enjeux de chacun et développer des projets communs au bénéfice de tous.

Au-delà, la Mutualité Française agit en partenariat avec des acteurs de l'écosystème prévention. Pour ce faire, le développement de partenariats est à poursuivre et à renforcer, tant au niveau régional (appels à projets dans le cadre de la conférence des financeurs en lien avec le Livre 3, partenariats avec les Agences Régionales de Santé ou les collectivités territoriales etc.) que national. La finalité est d'accompagner/développer l'offre de services prévention de la Mutualité Française (partenariats opérationnels) et de renforcer la stratégie d'influence dans les territoires et au niveau national (partenariats institutionnels).

En effet, les partenariats sont une reconnaissance de la place de la Mutualité Française comme acteur de santé. Le relais des campagnes nationales de sensibilisation et de prévention permet aux groupements d'associer leur image à celles d'organismes reconnus comme œuvrant pour la santé de tous, et de faire valoir leur engagement, leur expertise et le lien avec leurs adhérents.

La Mutualité Française a pour mission d'animer ce réseau d'acteurs selon des modalités précisées en annexe 1.

Enfin, un comité de suivi national du cycle des orientations est mis en place, dont le rôle est précisé en annexe 1.

◆ **Donner à voir**

Afin de mieux la faire connaître, l'activité prévention mutualiste est organisée autour de « temps forts » dont les thématiques sont définies en fonction des enjeux majeurs de la protection sociale durable.

Pour les deux premières années de ce cycle, la thématique prioritaire est l'activité physique et sportive et alimentation compte-tenu des enjeux de santé publique (Stratégie sport-santé, Plan national nutrition santé, Plan obésité) et en lien avec les événements sportifs internationaux 2023-2024 (Coupe du monde de rugby, Jeux Olympiques et Paralympiques).

Les modalités d'organisation des « temps forts » sont précisées en annexe 4.

● **Construire une offre articulée entre les trois livres**

L'offre prévention **du centre de ressources** se concentre sur la prévention primaire et secondaire et permet de construire des parcours sur les différentes thématiques prioritaires.

Elle se décline de la manière suivante :

- des actions de prévention primaires (actions de sensibilisation) et secondaires (actions de repérage),
- de l'accompagnement incluant le « soutien aux professionnels mutualistes » pour renforcer leurs pratiques en prévention (sensibilisation ou formation-action),
- du contenu thématique disponible dans la médiathèque prévention.

La Mutualité Française, au cours de ce cycle, renforce l'offre mutualisée des Rencontres santé, en complémentarité de l'offre existante des groupements dans les territoires. Elle s'appuie notamment sur les actions identifiées par les pouvoirs publics comme probantes ou prometteuses et s'inscrit dans les priorités régionales de santé et dans les appels à projet qui y sont liés.

L'expertise du Livre 3 est plus fortement mise en valeur au sein du mouvement et sollicitée prioritairement par les Unions régionales, selon des modalités précisées en annexe 6.

Par ailleurs, les programmations régionales doivent être en adéquation avec les besoins territoriaux des trois livres et les orientations nationales fixées par la stratégie mutualiste en prévention, dans une logique de complémentarité, d'adéquation des actions de prévention aux besoins et d'optimisation des ressources mobilisées (financement). Pour cela, les groupements doivent mener des actions sur chacun de leurs territoires en définissant une stratégie commune de réponses aux appels à projet.

Parallèlement, au niveau national, un recensement et une coordination des appels à projets à dimension nationale ou européenne sont développés au service des territoires (exemple : expérimentations article 51, Centre de ressources territorial).

Enfin, un cadre partagé est établi pour mettre en place des projets communs, incluant notamment un modèle économique gagnant-gagnant pour les actions menées en collaboration entre les Livres 1 et 3. Sa mise en œuvre est suivie au travers d'indicateurs ad hoc dans le cadre du pilotage décrit en annexe 1.

Pilier 2 - Instaurer le réflexe évaluation : pour une prévention mutualiste à impact

L'objectif est d'instituer un « réflexe évaluation » pour asseoir la notoriété des actions de la Mutualité Française et d'en faire un élément différenciant vis-à-vis des autres acteurs/offreurs. Sur ce cycle de quatre ans, il s'agit de structurer les différentes étapes qui permettront d'étayer la démarche évaluative : mise en place d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs dans l'objectif de valoriser notre plus-value et notre empreinte.

L'impératif de s'appuyer sur des actions « prometteuses » ou « probantes », traverse toute la politique de prévention et devient un prérequis pour les pouvoirs publics. Il est donc indispensable que les actions de prévention et de promotion de la santé déployées par la Mutualité Française s'inscrivent dans cette dynamique afin qu'elle conserve sa place d'acteur majeur et valorise son savoir-faire. Ainsi, toute action mutualisée conçue par la Mutualité Française en lien avec son réseau est associée à une évaluation afin d'en mesurer l'impact et de la faire reconnaître comme action prometteuse, puis probante.

La Mutualité Française s'appuie sur le référentiel de Santé publique France et, plus généralement, capitalise sur les expériences validées en promotion de la santé (par exemple, les programmes de recherche interventionnelle).

En fonction des opportunités, la Mutualité Française s'investit pour inclure, chaque fois que cela est pertinent, un volet prévention dans les expérimentations article 51 où elle s'engage, et bénéficie ainsi de l'évaluation prévue dans ce cadre.

Elle s'appuie également sur les opportunités de partenariats notamment avec le monde universitaire en termes de méthodologie évaluative, les acteurs publics ou de l'Economie sociale et solidaire.

Enfin, au cours du cycle, une étude d'opportunité et de faisabilité est menée pour permettre un accès à de la data et à la consolidation de données anonymisées favorisant la mise en place d'une prévention plus personnalisée en lien avec Mutuelles Data.

Pilier 3 - Définir un cadre partagé sur l'innovation : pour une prévention mutualiste soutien de l'innovation en prévention

La Mutualité Française est un acteur engagé dans l'innovation. Elle s'appuie sur une définition partagée se déclinant autour de quatre types d'innovation : sociale, partenariale, organisationnelle et technologique.

Cet engagement se traduit d'ores et déjà par une mission Innovation au service des groupements (organisation d'innovations, Prix de l'innovation, Club innovation, coordination de projets expérimentaux), le financement de projets (Mutuelles Impact et le fonds des Services de soins et d'accompagnement mutualiste), ainsi que des initiatives émanant des groupements dans les territoires. Ces actions sont menées par la fédération en lien également avec ses partenaires comme la Fondation de l'avenir.

Au cours de ce cycle, la Mutualité Française souhaite accentuer sa démarche d'innovation au service de la prévention. Elle identifie, au travers d'une veille renforcée, des solutions innovantes ayant démontré leur intérêt et/ou leur robustesse et organise une mise en relation des parties prenantes (entreprises, startups, incubateurs, collectivités, etc.) avec le mouvement. Pour répondre aux attentes des groupements, la Mutualité Française étudie la faisabilité, dans le domaine de la prévention, d'un système de labellisation/référentiel permettant d'identifier un pool de prestataires, experts et outils offrant une garantie de qualité, voire d'accompagner individuellement les groupements dans leurs démarches. De plus, elle favorise les démarches innovantes ayant montré leur intérêt et servant la démocratie en santé.

Les équipes de la Mutualité Française accompagnent le projet ayant remporté l'Innovathon du 43^{ème} Congrès de la Mutualité Française et traitant du défi suivant : "Comment faire pour guider demain nos adhérents vers les offres de prévention adaptées à leurs besoins ?".

Enfin, Mutuelles Impact intègre dans sa stratégie d'investissement les axes du plan stratégique de prévention et prend en compte ces enjeux dans les rencontres organisées avec les mutuelles et les entrepreneurs.

2^{ème} PARTIE : LES PRIORITÉS ET LES OPPORTUNITÉS COMPLÉMENTAIRES DE DÉVELOPPEMENT

Pour gagner en visibilité et en impact, le nombre de thématiques prioritaires de l'offre mutualiste en prévention et promotion de la santé a été resserré pour ce cycle.

Les thématiques prioritaires sont :

- L'activité physique et sportive et, l'alimentation (Nutrition)
- La santé mentale
- La santé environnementale
- De manière transversale, la santé au travail
- et, la lutte contre les inégalités et la santé inclusive.

Ces thématiques représentent des enjeux de santé publique, des savoir-faire du mouvement, des opportunités de rayonnement et de positionnement de la Mutualité Française.

Les populations cibles identifiées par les trois livres sont les parents et la petite enfance, les actifs et les retraités autonomes. Elles correspondent à des moments clés de la vie sur lesquels les groupements sont très présents.

En complément les groupements de Livre 1, 2 et/ou 3 ont souhaité investir d'autres champs qui représentent des opportunités complémentaires de développement en fonction des dynamiques partenariales et territoriales :

- Les maladies chroniques,
- La santé sensorielle et buccodentaire,
- Le grand âge et l'autonomie (notamment les aidants).

Sur l'ensemble des thématiques, la Mutualité Française poursuit son engagement dans les instances d'animation des plans de santé publique (exemples : PNNS, Stratégie nationale sport santé, PNSE, Plan cancer au niveau national et européen), ainsi que dans les COPIL, groupes de travail, commissions, etc. (exemples : CFPPA, comité Avancée en âge de Santé Publique France).

1. Enjeux et mesures phares par thématique

Les enjeux de santé publique et du mouvement, ainsi que les mesures phares et les cibles populationnelles prioritaires correspondant à chacune des thématiques prioritaires sont présentés ci-dessous.

● Thématique Activité physique et sportive, et Alimentation

● Enjeux de santé publique

L'inactivité physique est considérée comme la première cause de mortalité évitable. La sédentarité et l'inactivité physique sont reconnues comme l'un des quatre facteurs de risque majeurs de mortalité prématurée (risque de décès majoré de 20 % à 30 %)⁴.

La prévalence de l'obésité augmente (17 % de la population) et tout particulièrement l'obésité infantile. Le phénomène s'est aggravé dans les suites de mesures de gestion de la crise sanitaire COVID-

4 Les bienfaits de l'activité physique et les risques liés à la sédentarité, OMS

19 (confinement). L'obésité est un facteur de risque de développer des pathologies chroniques : diabète de type 2, maladies cardiaques et certains cancers⁵.

Focus sur l'outre-mer : Ces territoires d'outre-mer ont plusieurs spécificités : une forte prévalence de l'obésité, des habitudes culinaires spécifiques, une géographie et un climat qui offrent des opportunités d'activité physique et sportive différentes de celles de la métropole. Une attention particulière est donc portée par le centre de ressources pour déployer en outre-mer le plan d'actions sur cette thématique. Les contenus des Rencontres santé et de la Médiathèque prévention sont déclinés pour tenir compte des spécificités locales.

● Enjeux pour le mouvement

Rayonnement du mouvement

La Mutualité Française est engagée au sein de la Stratégie nationale sport santé, membre du Programme national nutrition santé (PNNS), s'implique dans les Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et participe au Plan antichute des personnes âgées.

Lien avec les garanties des mutuelles

Certaines mutuelles proposent un financement pour l'adhésion à un club de sport, une licence sportive, un coaching sportif par l'intermédiaire d'une plateforme ou pour la prise en charge d'un bilan physique. Certaines mutuelles interviennent également sur la prise en charge des frais liés à une prescription d'activité physique adaptée dans le cadre du traitement des maladies et affections longue durée (ALD), ou plus généralement dans le cadre d'une prescription faite par le médecin traitant. Elles remboursent parfois des consultations de diététique.

● Mesures phares

- Soutenir la sensibilisation des professionnels de santé à la prescription de l'activité physique adaptée.
- Développer des actions autour de l'activité physique et sportive dans tous les milieux de vie (notamment en entreprise via les contrats collectifs/haut degré de solidarité).
- Développer des actions de prévention de l'obésité infantile prioritairement au sein de la filière petite enfance du livre 3.
- Développer les actions de prévention des chutes en lien avec le plan antichutes des personnes âgées (retraités autonomes).

Les populations cibles prioritaires sont les enfants (de 0 à 11 ans) via notamment les parents, les actifs et les retraités, ainsi que les professionnels des structures de premier recours.

Pour renforcer l'impact et la visibilité de la prévention mutualiste, le principe d'identification, au cours du cycle, de thématiques phares mobilisant le mouvement a été acté. Compte tenu des opportunités liées à la coupe du monde de Rugby 2023 ainsi que les Jeux olympiques et paralympiques 2024, **la thématique phare pour les deux prochaines années est l'Activité physique et sportive, et Alimentation.**

⁵ Surpoids et obésité de l'enfant : définition et causes | ameli.fr | Assuré

● Thématique Santé mentale

L'importance de la santé mentale a longtemps été sous-estimée par les acteurs de santé mais la pandémie a mis en lumière la nécessité d'agir, ce qui s'est par exemple traduit dans l'évolution des garanties des mutuelles.

● Enjeux de santé publique

L'observatoire de la santé mentale publié en 2021⁶ permet de mesurer ces enjeux, notamment au travers de chiffres clés sur la situation française :

- Une personne sur cinq est touchée chaque année par un trouble psychique, soit 13 millions de personnes ;
- La santé mentale est le premier poste des dépenses de l'Assurance maladie (23,4 milliards d'euros en 2018) ;
- Le taux de suicide est de 13,2 pour 100 000 habitants. C'est l'un des plus élevés en Europe (10,5 en moyenne).

Les indicateurs relatifs à la santé mentale des Français se sont dégradés depuis le début de la pandémie de Covid. Ainsi en avril-mai 2022 :

- 15 % des Français montrent des signes d'un état dépressif (+ 5 points par rapport au niveau hors épidémie)
- 25 % des Français montrent des signes d'un état anxieux (+ 12 points par rapport au niveau hors épidémie)
- 67 % des Français déclarent des problèmes de sommeil au cours des 8 derniers jours (+ 18 points par rapport au niveau hors épidémie)
- 11 % des Français ont eu des pensées suicidaires au cours de l'année (+ 7 points par rapport au niveau hors épidémie)⁷.

● Enjeux pour le mouvement

Rayonnement du mouvement

La Mutualité Française œuvre depuis plusieurs années pour sensibiliser à la santé mentale et pour faire évoluer l'offre de prévention des troubles psychiques : observatoire de la santé mentale, remboursement de consultations de psychologues, initiatives dans les établissements et services de soins mutualistes, etc.

La stratégie mutualiste en prévention 2023-2026 participe à la déclinaison concrète des engagements sur la santé mentale pris dans le cadre de l'Observatoire et des propositions effectuées pour les Assises de la Santé mentale⁸.

Lien avec les garanties des mutuelles

Les mutuelles investissent le champ de la santé mentale en lien notamment avec les risques psychosociaux, la prise en charge de l'accompagnement psychologique ou parfois les thérapies complémentaires (sophrologie notamment). Certaines intègrent cette thématique dans le cadre de leur fondation.

6 Santé mentale : la Mutualité Française publie un Observatoire et formule dix propositions ([mutualite.fr](https://www.mutualite.fr))

7 Source : CoviPrev : une enquête pour suivre l'évolution des comportements et de la santé mentale pendant l'épidémie de COVID-19 (santepubliquefrance.fr)

8 Santé mentale : la Mutualité Française fait 10 propositions pour améliorer l'accès aux soins ([mutualite.fr](https://www.mutualite.fr))

◆ Mesures phares

- Créer un réseau mutualiste de formateurs de premiers secours en santé mentale au sein des Unions régionales.
- Développer des actions sur les compétences psycho-sociales ainsi que sur la santé mentale positive.

Afin de promouvoir des approches de qualité, il est proposé de définir un cadre pour la santé mentale positive et notamment d'identifier les techniques d'intervention validées.

L'ensemble des populations sont prioritaires pour l'offre relevant de la santé mentale positive et des fragilités avec une attention particulière en direction des parents, actifs, retraités, ainsi que les actions au bénéfice des pratiques des professionnels du Livre 3.

◆ Thématique Santé environnementale

Le lien entre santé et environnement n'est plus à prouver et fait partie des préoccupations grandissantes de la population. La Mutualité Française est déjà fortement impliquée depuis 2012 sur le sujet de la santé environnementale et souhaite poursuivre son engagement lors du prochain cycle, tout en valorisant et renforçant l'expertise acquise depuis plusieurs années.

◆ Enjeux de santé publique

Les impacts de la dégradation de l'environnement sur la santé sont mesurés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui estime que 23 % des décès et 25 % des pathologies chroniques dans le monde peuvent être attribués à des facteurs environnementaux et comportementaux (qualité de l'air, de l'eau, de l'alimentation, modes de vie, etc.). L'OMS estime ainsi qu'un environnement plus sain permettrait d'éviter chaque année près de 13 millions de décès. Les impacts de la dégradation de l'environnement sur la santé sont mesurés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui estime que 23 % des décès et 25 % des pathologies chroniques dans le monde peuvent être attribués à des facteurs environnementaux et comportementaux (qualité de l'air, de l'eau, de l'alimentation, modes de vie, etc.).

Les préoccupations liées à la dégradation de l'environnement concernent un Français sur trois et arrivent en 4^e position. En progression constante depuis 2009, ces préoccupations arrivent ainsi quasiment au même niveau que celles liées à la précarité sociale ou économique (baromètre IRSN 2019 sur la perception des risques et de la sécurité par les Français).

◆ Enjeux pour le mouvement

Rayonnement du mouvement

Depuis 2012, le réseau prévention a investi le domaine de la santé environnementale et déploie des actions de sensibilisation auprès du grand public, notamment les adhérents des mutuelles, dans des domaines variés tels que l'alimentation, le développement durable, la qualité de l'air intérieur, l'environnement extérieur, les perturbateurs endocriniens... et s'inscrivent dans les différents Plans nationaux santé environnement (PNSE) déclinés en programmes régionaux qui visent à créer des environnements favorables à la santé. A ce titre, la Mutualité Française est identifiée comme un acteur reconnu et associé à l'ensemble des actions développées par les partenaires de cette thématique : Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), Agences régionales de santé (ARS), collectivités territoriales, associations.

Par son engagement sur les territoires, elle est régulièrement auditionnée par les pouvoirs publics sur cette thématique et son partenariat avec l'Association des Maires de France illustre la collaboration qu'entretiennent au quotidien les mutuelles et les municipalités pour répondre aux besoins de santé⁹.

Lien avec les garanties des mutuelles

Les mutuelles investissent le champ de la santé environnementale de différentes manières : création de fondations dédiées dont la vocation est d'informer et de sensibiliser les professionnels de santé, de la petite enfance et le grand public sur les enjeux de la Santé environnementale ; offre d'une restauration responsable dans de nombreux établissements du Livre 3 ; mise en œuvre d'actions de sensibilisation aux enjeux climatiques, sur le bruit lors de festivals...

● **Mesures phares**

- Développer une offre de services en lien avec les attentes des groupements de Livres 2 et 3 (qualité de l'air intérieur, les perturbateurs endocriniens, les 1000 jours, investir les risques émergents).
- Capitaliser sur l'expertise des Conseillers en Environnement Intérieur dans le parcours de santé des bénéficiaires des structures de Livre 3.
- Former les professionnels du Livre 3, notamment dans les secteurs de la périnatalité et de la petite enfance.
- Former les élus aux enjeux de la santé environnementale.

Les populations cibles prioritaires sont la petite enfance-enfance, les parents, les actifs, les retraités et les professionnels du Livre 3.

● **Thématique Santé au travail**

La santé au travail relève d'une approche globale, à savoir la santé au travail liée aux facteurs de risques professionnels, et la santé publique qui embrasse l'ensemble des déterminants de santé. (cf. objectif 5 du Plan national santé au travail 4: encourager le développement d'une approche partagée de la Santé : santé publique, santé au Travail, santé - environnement).

● **Enjeux de santé publique**

En 2021, plus d'un tiers des salariés français estimaient que le travail détériorait leur santé. Les expositions au bruit, à la poussière, aux produits chimiques ou aux agents infectieux, au port de charges lourdes et aux mouvements répétitifs des mains figurent parmi les contraintes physiques les plus discriminantes en France. La prévention des risques psycho sociaux est un enjeu majeur. Les situations d'aidance impactent fortement la santé et la qualité de vie au travail : 61 % des aidants sont en activité professionnelle et 45 % des aidants déclarent avoir des difficultés à concilier vie professionnelle et vie personnelle.

● **Enjeux pour le mouvement**

La loi du 14 juin 2013 de sécurisation de l'emploi, transposant l'ANI du 11 janvier 2013, oblige les employeurs à proposer une complémentaire santé collective à tous leurs salariés depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les mutuelles ont donc fait évoluer leur offre et ont développé des services à forte valeur ajoutée en prévention, le plus souvent en lien avec d'autres acteurs (santé au travail, ARS, ANACT, associations...).

⁹ Ce partenariat se traduit par exemple par des actions de sensibilisation auprès des élus sur les perturbateurs endocriniens déployées par les Unions régionales

Lien avec les garanties des mutuelles

Fortement investies sur le marché du collectif, les mutuelles proposent des offres prévention clés en main aux entreprises incluses aux contrats prévoyance et santé. Elles accompagnent/sensibilisent les salariés aux risques psychosociaux, aux troubles musculosquelettiques (TMS), à la qualité de vie et conditions de travail (QVCT) ... Elles s'adaptent aux problématiques de chaque secteur d'activité (y compris dans la fonction publique) en proposant des offres personnalisées.

● **Mesures phares**

Développer une offre sur les risques professionnels, prioritairement autour de la qualité de vie et conditions de travail (QVCT), des troubles musculosquelettiques (TMS), des addictions, de la santé mentale (stress et risques psycho-sociaux) et également de l'aide.

● **Thématique Lutte contre les inégalités et santé inclusive**

La lutte contre les inégalités est un engagement de longue date du mouvement. Au cours de ce cycle, le mouvement s'implique plus largement sur la santé inclusive.

● **Enjeux pour le mouvement**

Rayonnement du mouvement

La lutte contre les inégalités fait partie de l'ADN mutualiste. En tant qu'acteur global du système de santé, la Mutualité Française s'engage à plusieurs niveaux : l'accès aux soins de qualité et aux droits pour tous sur l'ensemble du territoire, des actions de prévention notamment déployées en zone blanche...

Sans se substituer aux prérogatives des acteurs publics, le mouvement mutualiste fait de la réduction de ces inégalités un axe structurant de sa stratégie de prévention et de promotion de la santé. Toutefois, la contribution des actions de promotion de la santé des Unions régionales à cette lutte doit gagner en visibilité et être objectivée.

● **Mesures phares**

- Poursuivre la prise en compte des inégalités et de la santé inclusive dans la politique de prévention de la Mutualité et dans les actions déployées sur l'ensemble du territoire par les Unions régionales, avec une attention particulière sur les publics en situation de vulnérabilité (vulnérabilité liée au handicap, à l'âge, à la situation sociale, aux violences conjugales, femmes enceintes), l'approche genre et santé (incluant l'orientation sexuelle).
- Objectiver la contribution du mouvement à travers un ou des critères d'évaluation des actions de prévention.
- Renforcer les pratiques des professionnels du L3 sur l'activité prévention, notamment auprès des publics vulnérables (les personnes âgées, les personnes en situation de handicap...).

2. Domaines de développement complémentaires

Les thématiques offrant des opportunités de développement complémentaires sont :

- La santé sensorielle et bucco-dentaire,
- Les maladies chroniques,
- Le grand âge et l'autonomie (dont les aidants).

L'offre concernant ces sujets complète l'offre mutualisée et prend en compte les priorités de santé selon les territoires (en tenant compte des besoins particuliers des DROM), des groupements ainsi que

les positionnements portés par la Mutualité Française sur la protection sociale durable et les enjeux de société.

◆ Thématique Santé sensorielle et bucco-dentaire

En tant qu'acteur de la protection sociale complémentaire le mouvement poursuit son engagement sur la santé visuelle, auditive et buccodentaire en veillant à lutter contre les inégalités.

◆ Enjeux de santé publique

Souvent considérées comme sans caractère de gravité ou d'urgence, les pathologies auditives, visuelles ou dentaires représentent pourtant un sujet de santé publique très important en raison de leur fréquence élevée et de leur impact sur l'état de santé général. C'est également un vrai gradient social et d'inégalité sociale et de santé. 4 % des Français déclarent n'avoir jamais fait contrôler leur vue, soit plus de 2,6 millions. Sur l'audition 1,1 milliard de jeunes (âgés de 12 à 35 ans) courent un risque de perte auditive en raison de l'exposition excessive aux sons amplifiés dans les milieux de loisir et près de 4 millions de personnes ont des acouphènes permanents et 12 millions de temps en temps¹⁰. Quant à la santé buccodentaire, près d'un enfant d'ouvriers sur cinq a des dents cariées non soignées en classe de CM2, contre 8 % d'enfants de cadres supérieurs¹¹.

◆ Enjeux pour le mouvement

Rayonnement du mouvement

Ces thématiques sont un véritable enjeu pour le mouvement qui y accorde une importance particulière à travers ces trois activités : offreurs de soins (centres d'audition et d'optique et de basse vision et de troubles de l'audition, centres dentaires), acteur de la complémentaire santé (les OCAM sont les financeurs principaux sur les postes de dépenses audiologie, optique et dentaire) et en prévention.

Les centres de santé dentaires mutualistes s'inscrivent naturellement dans les programmes de prévention nationaux. Le programme MT 'dents est ainsi suivi et mis en avant par les praticiens des centres de santé dentaires mutualistes. Il est parfois soutenu par des actions des UR en lien avec des CPAM. Le réseau prévention de la Mutualité Française met en place des journées de repérage sur l'audition et la vue sur l'ensemble du territoire, dont l'objectif est de sensibiliser et de repérer les déficiences sensorielles et d'orienter vers un professionnel de santé si besoin. De même, le réseau déploie le programme « La vie à pleine dents longtemps » dont l'objectif est de former les professionnels des EHPAD et des services à domicile à la mise en place de deux toilettes buccodentaires journalières.

Lien avec les garanties des mutuelles

L'audition, la vue et le buccodentaire font partie des garanties essentielles au sein des contrats de complémentaires santé. Au-delà des remboursements de prestations, les mutuelles mettent en place des offres de service : des dossiers d'information sur les risques visuels, auditifs et buccodentaires. Elles organisent des journées de repérage. Certaines ont mis également en place de nouveaux outils pour faciliter le dialogue/l'accès aux droits, pour les personnes en situation de handicap (fonctionnalités spécifiques pour faciliter la lecture sur l'écran, accès à un espace réservé aux personnes sourdes et malentendantes avec une vidéo de présentation en langage des signes et surtout l'accès possible à un interprète par visioconférence ou par tchat) ...

¹⁰ Source : Journées Nationales de l'Audition - 2018

¹¹ Source : Institut National de Veille Sanitaire - 2019

◆ Mesures phares

- Organiser des actions mutualisées sur la santé buccodentaire, les troubles sensoriels en articulation avec Visaudio et l'accès aux soins en direction de tous les publics et les milieux de vie.
- Sensibiliser et développer des actions de formation destinées aux professionnels du Livre 3.

Cette thématique est tout particulièrement pertinente pour expérimenter des parcours impliquant l'ensemble des livres.

● Thématique Maladies chroniques

La Mutualité Française s'inscrit dans toutes les politiques de santé publique en tant qu'acteur global de santé et agira dans le domaine des maladies chroniques, en fonction des opportunités.

◆ Enjeux de santé publique

Les pathologies et traitements chroniques concernent environ 24 millions de personnes dont 3,9 millions de personnes atteintes de diabète, 5,1 millions souffrant de maladies cardiovasculaires, et 3,3 millions atteintes de cancer¹².

Les programmes de prévention médicalisée (vaccination et dépistage), comme les actions de promotion de la santé, souffrent d'une adhésion trop faible et d'un déploiement insuffisant pour produire des effets significatifs. Le gradient social est élevé, les populations défavorisées à faibles revenus étant plus touchées que les autres¹³.

◆ Enjeux pour le mouvement

Rayonnement du mouvement

La Mutualité Française est un partenaire de longue date de l'Institut National Cancer et le mouvement relaie largement les campagnes de sensibilisation nationale (ex : octobre rose) et s'implique également au niveau européen via l'AIM et l'ESIP notamment autour du plan cancer européen¹⁴.

De nombreuses mutuelles soutiennent les associations de patients et s'investissent sur le sujet du cancer en entreprise¹⁵.

Les groupements sont impliqués dans plusieurs expérimentations article 51 proposant de la prévention des maladies chroniques, notamment Prédia Mut, CesOA (Centre de soins ostéo-articulaires en ambulatoire), As du Cœur, PARTN'AIR et AIR+R (réhabilitation respiratoire au domicile), Cica'Corse (plaies chroniques).

12 Source : [2021-07_rapport-propositions-pour-2022_assurance-maladie_1.pdf](#) (ameli.fr)

13 Source : [La politique de prévention en santé | Cour des comptes](#) (ccomptes.fr)

14 Mutweb - [Renforcer la stratégie de l'UE pour vaincre le cancer](#)

15 Cet investissement se traduit par exemple par la signature de la Charte Cancer et emploi pilotée par l'Institut National du Cancer ou par l'engagement dans le réseau d'entreprises Cancer@Work



Lien avec les garanties des mutuelles

Les mutuelles sensibilisent et encouragent régulièrement leurs adhérents via leurs différents canaux de communication, lors d'actions de prévention de proximité ou des soins ou accompagnements, à réaliser les dépistages organisés (cancer) ou recommandés (ex : diabète), des bilans de santé, etc. Par ailleurs, elles proposent des garanties complémentaires et des services (ex : diététique, prothèses, aide à domicile, accompagnement dans les démarches sociales) permettant d'améliorer la santé et la qualité de vie des adhérents. Enfin, certains groupements Livre 3 mettent à disposition des programmes d'éducation thérapeutique.

◆ Mesures phares

- S'investir plus fortement dans le maintien/retour à l'emploi des personnes concernées par les maladies chroniques.
- Organiser ou relayer des actions de sensibilisation au dépistage organisé et aux gestes de premiers secours (y compris pour les urgences neurovasculaires).
- Renforcer les dépistages des cancers dans les structures du Livre 3).

Les maladies chroniques sont une thématique offrant des opportunités d'expérimentation de parcours.

◆ Thématique Grand âge et autonomie

Fortement impliquée sur ce thème au sein de ses différentes activités et soucieuse de répondre aux inégalités sur les territoires, la Mutualité Française poursuit son engagement auprès des personnes âgées et des aidants, selon les opportunités.

◆ Enjeux de santé publique

Nous assistons à une très forte accélération du vieillissement dans les années à venir du fait de l'avancée en âge des baby-boomers qu'il faut anticiper.

Un quart des Français ont à ce jour plus de 60 ans et les projections de l'INSEE indiquent que 22,9 millions de personnes auront plus de 60 ans en 2040, représentant 32 % de la population française, soit + de 53 % entre 2018 et 2070.

Quant aux chutes, elles sont la première cause de perte d'autonomie. Chaque année, on dénombre 2 millions de chutes chez les plus de 65 ans. Leurs conséquences peuvent être graves, puisqu'elles entraînent plus de 130 000 hospitalisations par an. Selon un récent sondage IFOP, ce risque demeure sous-estimé, car seuls 17 % des plus de 65 ans savent qu'une chute représente la première cause de mortalité accidentelle dans leur classe d'âge. 10 000 vies sont ainsi fauchées chaque année, alors que la chute pourrait, dans la plupart des cas, être évitée ou limitée dans sa gravité. Au-delà de ces conséquences humaines, les chutes ont un coût pour la collectivité : 2 milliards d'euros, dont 1,5 milliard pour la seule Assurance maladie obligatoire.

◆ Enjeux pour le mouvement

La Mutualité Française est impliquée de longue date sur cette thématique et a notamment contribué aux travaux menés par les pouvoirs publics en 2018 sur le grand âge et l'autonomie¹⁶.

¹⁶ Grand âge et autonomie : les propositions de la Mutualité Française (mutualite.fr)

Rayonnement du mouvement

Elle est membre de droit depuis 2016 des Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (participation au copil et comités techniques thématiques), a participé à l'élaboration du plan anti-chutes et est membre de son comité de pilotage.

Elle a également développé une offre mutualisée sur le bien vieillir déployée par son réseau de prévention et destinée notamment aux adhérents des mutuelles. Enfin, une convention avec la CNAV est en cours de signature, dont l'objectif est de déployer une offre en distanciel pour les plus de 60 ans sur l'activité physique et sportive, et l'alimentation et ensuite sur la santé environnementale.

L'accompagnement des personnes âgées est par ailleurs une activité majeure des groupements du Livre 3.

La Mutualité Française est fortement impliquée dans des expérimentations pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées en établissement et à domicile, et repenser les modèles d'organisation (notamment au travers de l'expérimentation de dispositif renforcé d'accompagnement à domicile – DRAD).

Lien avec les garanties des mutuelles

Les mutuelles proposent des offres de services qui se concrétisent par le relais d'actions de prévention sur l'alimentation, la mémoire, les chutes, l'activité physique adaptée, la préparation à la retraite. Certaines se sont engagées sur le grand âge par la création de fondations, de sites dédiés au bien vieillir etc. Enfin, des mutuelles remboursent des dispositifs médicaux liés à la perte d'autonomie.

● **Mesures phares**

- Accompagner les professionnels du domicile du Livre 3 au repérage des fragilités chez la personne âgée en s'appuyant sur des outils validés tels que Icope actuellement en cours d'expérimentation dans le cadre de l'article 51.
- Former/sensibiliser les professionnels du Livre 3 intervenant à domicile ou en établissement d'hébergement à la prévention chez les personnes âgées, en particulier à la santé des aidants.
- Sensibiliser les proches à la santé des aidants.

Elle poursuit son engagement dans les différents groupes de travail organisés par les pouvoirs publics pour porter le positionnement de la Mutualité et valoriser les initiatives des groupements (notamment dans le cadre des conférences des financeurs et de la prévention de la perte d'autonomie).

CONCLUSION

Les priorités retenues pour nos orientations stratégiques 2023-2026 sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Thématiques prioritaires	Populations cibles	Mesures phares	Mesures transversales
Activité physique et Alimentation	Enfants (de 0 à 11 ans), actifs, retraités et professionnels L3	<ul style="list-style-type: none"> •Sensibiliser les professionnels de santé L3 à la prescription de l'activité physique adaptée •Développer un programme pour prévenir l'obésité infantile en L3 •Mettre en place des actions de prévention des chutes (retraités autonomes) •Agir dans tous les milieux de vie autour de l'activité physique et sportive 	<ul style="list-style-type: none"> •Animation des 3 livres dans les territoires •Organisation de la communication sur l'activité prévention •Développement de la mesure d'impact de l'activité •Accompagnement / sensibilisation à l'innovation •Soutien aux professionnels du Livre 3
Santé mentale	Professionnels L3, actifs Toutes, en particulier parents, actifs, retraités	<ul style="list-style-type: none"> •Créer un réseau mutualiste de formateurs de premiers secours en santé mentale (collaborateurs UR) •Développer des actions sur les compétences psycho-sociales, la santé mentale positive, la déstigmatisation... •Valider un cadre d'interventions sur le bien-être 	
Santé environnement	Enfants (0-6 ans), parents, actifs, retraités et professionnels L3 de la petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> •Mettre en place une offre de services en lien avec les attentes des groupements L2/L3 autour de l'habitat et des actions ciblées 1000 premiers jours •Développer la prévention sur les risques émergents •Former les professionnels L3 et les élus 	
Santé au travail	Actifs	<ul style="list-style-type: none"> •Développer une offre sur les risques professionnels dont QVCT, TMS, addictions et santé mentale (dont RPS) et aide 	
Lutte contre les inégalités et santé inclusive	Tous	<ul style="list-style-type: none"> •Poursuivre la prise en compte des inégalités (notamment situation de vulnérabilité et approche genre et santé) •Renforcer les pratiques des professionnels du L3 auprès des publics vulnérables •Objectiver la contribution du mouvement à travers un ou des critères d'évaluation des actions de prévention 	

Domaines d'opportunité	Populations cibles	Mesures phares	Mesures transversales
Santé sensorielle et bucco-dentaire	Selon opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des actions mutualisées sur la santé buccodentaire, les troubles sensoriels en articulation avec Visaudio et l'accès aux soins • Sensibiliser/former les professionnels L3 	Cf thématiques prioritaires
Maladies chroniques		<ul style="list-style-type: none"> • S'investir dans le maintien/retour à l'emploi • Organiser ou relayer des actions sur le dépistage et les premiers secours • Développer les dépistages des cancers dans les L3 	
Grand âge et autonomie		<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les professionnels L3 au repérage des fragilités • Former/sensibiliser les professionnels L3 et à la prévention chez les personnes âgées, en particulier à la santé des aidants • Sensibiliser les proches à la santé des aidants 	

ANNEXES – DOCUMENTS TECHNIQUES

Ces documents techniques précisent la déclinaison opérationnelle sur 4 ans des orientations stratégiques.

Les sujets abordés sont :

1. Le pilotage de la stratégie et de l'offre mutualiste en prévention
2. L'offre prévention du centre de ressources
3. La déclinaison de l'offre sur les thématiques prioritaires
4. L'organisation de temps forts en lien avec l'agenda santé
5. La mesure de l'impact et la valorisation des actions
6. Soutien aux professionnels du Livre 3
7. Les partenaires nationaux

Annexe 1 : Le pilotage de la stratégie et de l'offre mutualiste en prévention

Pour répondre aux ambitions des nouvelles orientations stratégiques en prévention promotion de la santé, le pilotage de la mise en œuvre de l'offre et l'animation des réseaux sont renforcés, tant au niveau national que régional.

Le pilotage de la mise en œuvre des Orientations stratégiques

Le suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques est réalisé sous l'égide d'un comité de suivi associant des représentants des trois livres (prolongation du comité de projet constitué pour élaborer ces orientations) et animé par la Mutualité Française (2-3 réunions par an). Sa mission est d'examiner l'exécution des orientations stratégiques et les progrès réalisés pour atteindre les objectifs fixés, et d'être force de proposition pour apporter des solutions opérationnelles aux difficultés rencontrées. Il rend compte aux instances de la Mutualité Française de l'avancée du cycle des orientations stratégiques.

Le pilotage de l'offre régionale et l'animation du réseau prévention et promotion de la santé par la Mutualité Française

L'organisation actuelle est maintenue.

La Mutualité Française assure :

- Cadrage et le suivi des programmations régionales
- Analyse de l'adéquation du catalogue de l'offre prévention aux besoins des groupements
- Organisation de réunions de réseau prévention associant les responsables prévention de l'ensemble des Unions régionales permettant d'échanger sur l'environnement prévention au niveau national et des territoires, les projets prioritaires, les relations avec le Livre 3, la programmation annuelle (actualisation du catalogue et objectifs de déploiement des actions « socle commun »), etc.
- Organisation de groupes de travail dédiés à des projets spécifiques (ex : construction d'une action mutualisée)
- Animation des pôles de compétences mutualisées en prévention et des référents mutuelles au sein des Unions régionales (cf. encadré ci-dessous).

- Mise en place de formations pour renforcer les compétences des collaborateurs prévention concernés et développer une culture commune dans les domaines où un développement significatif de l'offre est attendu.

Focus sur les pôles de compétences mutualisées en prévention

Ces pôles ont été constitués dans une optique de synergies inter-régions et d'optimisation des coûts. Ils identifient sur des thématiques cibles des collaborateurs d'Unions régionales en tant que « référents nationaux thématiques des Unions régionales ». Ces référents disposent d'une maîtrise avancée sur la thématique, la gestion de projet et la veille, et ont pour mission de partager leurs compétences, notamment en ingénierie de projet, au sein du réseau des Unions régionales. Ils sont par exemple sollicités pour la conception de nouvelles actions au sein du réseau. Les thématiques et champs d'intervention de ces pôles sont mis en cohérence avec les nouvelles orientations stratégiques.

Focus sur l'animation des référents mutuelles au sein des Unions régionales

Ces référents sont les correspondants des mutuelles de Livre 2 et ont notamment pour mission de promouvoir l'offre du centre de ressources en prévention et de répondre aux demandes régionales des mutuelles.

L'animation de ce réseau par la Mutualité Française a pour objectifs d'offrir aux mutuelles un fonctionnement plus coordonné (plus transparent pour elles) et d'optimiser l'activité des référents. Le fonctionnement en réseau permet de mutualiser les pratiques et d'harmoniser la relation avec les mutuelles dans le cadre d'une culture de services. Il offre également des opportunités pour faciliter la montée en compétence des référents, notamment dans la connaissance du contexte des mutuelles (ex. formation « Comprendre l'évolution des complémentaires santé »).

Compte-tenu des enjeux en lien avec le Livre 3 inscrits dans les orientations stratégiques, la Mutualité Française renforcera la promotion de l'offre auprès du Livre 3.

L'animation prévention dans les Unions régionales auprès des groupements

Dans un objectif de lisibilité de l'offre et d'efficacité :

- Les Unions régionales poursuivent la dynamique de renforcement des liens avec les mutuelles de Livre 2 : échanges réguliers en bilatérales, réponses aux demandes de prestations, showroom, accompagnement au relais des actions régionales, etc.
- La collaboration avec le Livre 3 est renforcée au cours du cycle, via des échanges réguliers avec les élus et les collaborateurs impliqués dans la prévention. Chaque Union régionale met en place un comité de liaison régional Livre 1/ Livre 3 à destination des élus, conformément à la décision du Conseil d'administration de la FNMF de juin 2022. Pour les opérationnels, les échanges peuvent prendre différents formats, à l'appréciation de chaque région, en fonction de l'existant et de la configuration territoriale.

Cette collaboration renforcée se concrétise par la construction d'une programmation de l'activité prévention de l'Union régionale en concertation avec le Livre 3. Les réponses à un appel d'offres¹⁷ sont partagées et coordonnées afin d'apporter une réponse unique des livres 1 et 3, notamment dans le cadre des CFPPA¹⁸ chaque fois que cela est opportun.

¹⁷ Appel d'offres, appel à projets ou à manifestation d'intérêt, etc

¹⁸ Il s'agit d'éviter les projets concurrents, par exemple des actions sur le même territoire, la même thématique et visant le même public

Un bilan annuel des collaborations des Livres 1 et 3 est réalisé dans le cadre des réunions du réseau prévention, des réunions de dialogue de gestion (FNMF/UR) et présenté en comité de suivi, de même pour les collaborations avec le Livre 2.

Annexe 2 : L'offre prévention du centre de ressources

Cette offre comprend trois services¹⁹ :

- Des rencontres santé
- Un accompagnement sur des sujets techniques ou stratégique : construction de l'offre prévention des mutuelles
- Une mise à disposition d'outils et de documents d'experts : la médiathèque.

La programmation des Unions régionales devra intégrer dès 2023 les priorités définies dans les orientations stratégiques 2023-2026 en termes de thématiques et de population cibles.

Au cours du cycle 2023-2026, l'offre mutualisée des Rencontres santé[®] est renforcée d'actions probantes et prometteuses issues du référentiel de Santé publique France ou d'actions mutualisées du réseau prévention de la Mutualité Française ayant fait l'objet d'une évaluation ou d'une capitalisation des expériences.

L'offre d'accompagnement en prévention intégrera plus fortement l'innovation et le soutien aux professionnels du Livre 3.

Les contenus de la médiathèque sont adaptés en fonction des axes prioritaires des orientations stratégiques et en fonction des attentes des groupements spécifiques à ce service.

Les travaux à mener pour atteindre ces objectifs sont détaillés ci-dessous.

Une offre rénovée de Rencontres santé

Cette offre est rénovée dans son contenu pour se focaliser sur les priorités retenues par les groupements mais son architecture, définie en 2020 dans le cadre du plan de transformation des Unions régionales, reste identique :

- L'offre « socle commun » : il s'agit d'actions mutualisées²⁰, déployées sur l'ensemble du territoire et relayables par l'ensemble des groupements. En complément, ces actions peuvent être demandées par un groupement pour ses bénéficiaires (adhérents, patients, etc) dans le cadre d'une prestation de service, et donc sur devis.
- L'offre « catalogue national » : il s'agit d'actions mutualisées sur lesquelles le réseau s'appuie pour répondre aux demandes (groupements ou partenaires),
- L'offre « sur-mesure » : il s'agit des actions non mutualisées répondant aux demandes des groupements ainsi qu'aux priorités régionales de santé faisant l'objet d'une facturation ou d'un financement partenarial.

¹⁹ Pour le détail des services, voir le catalogue de l'offre prévention disponible sous Mutweb

²⁰ Les actions mutualisées sont issues du réseau prévention et ont fait l'objet de travaux ayant permis d'élaborer un cahier des charges commun et d'outils clés d'animation et de communication clés en main

Focus sur le catalogue 2023

Le catalogue prévoit 4 actions relevant du socle commun (thématiques activité physique et sportive et alimentation, et santé environnementale), 29 actions du catalogue national (thématiques activité physique et sportive et alimentation, santé environnementale, santé mentale, santé au travail, santé sensorielle et bucco-dentaire, grand âge et maladies chroniques), ainsi que des actions sur mesure.

Un renforcement du service accompagnement

Le service d'accompagnement aux groupements est renforcé sur les axes suivants :

- Innovation
- Réseau d'experts des livres 1 et 3
- Soutien aux professionnels du Livre 3.

Dans le domaine de l'innovation en prévention, la veille stratégique et le partage de bonnes pratiques sont développés.

Des sessions de sensibilisation sont mises en place pour acculturer les salariés et les élus.

Concernant le réseau d'experts des livres 1 et 3, les experts du Livre 3 sont prioritairement mobilisés par les Unions régionales pour construire et animer les actions de prévention, de même que les Unions régionales sont mobilisées par les structures de Livre 3 pour les sensibiliser/former à la prévention et concevoir ou animer des actions dans les structures mutualistes.

Concrètement, l'objectif est de valoriser l'expertise des professionnels mutualistes en créant un annuaire partagé d'experts des Livres 1 et 3, avec des tarifs harmonisés au service des trois livres. Les modalités de recensement des experts, de partage et d'harmonisation des tarifs font l'objet de travaux au cours du cycle.

Concernant le soutien aux professionnels du Livre 3, des formations et sessions de sensibilisation leur sont proposées sur les thématiques prioritaires afin de renforcer leurs pratiques en prévention (cf. annexe 6 pour plus de détail).

Adaptation de la médiathèque prévention

Une analyse des contenus actuels (environ 900) est réalisée au regard des orientations stratégiques 2023-2026 afin de procéder si besoin à un enrichissement sur les sujets ou publics insuffisamment couverts.

Les principes de financement de l'offre prévention par les Unions régionales

Les modalités de mobilisation de la cotisation fédérale par les unions régionales, ainsi que les modalités de facturation applicables pour les offres sur mesure sont inchangées. Cependant, pour soutenir l'ambition de parcours de prévention mobilisant le savoir-faire des Unions régionales ainsi que les priorités et besoin des structures du livre 3, au bénéfice des personnes accompagnées, une fraction du budget prévention des Unions régionales financé par la cotisation fédérale sera dédiée aux actions en direction du livre 3 (ou à la rémunération de professionnels de SSAM qui participent à des actions de prévention).

Ces actions concerneront en première intention les thématiques prioritaires de ce cycle, avec l'obligation de déployer la thématique phare (activité physique et sportive et alimentation pour la période 2023-2024). Ce budget pourra financer le temps des professionnels du Livre 3 consacré aux actions de prévention de l'Union régionale et des actions portant sur les domaines d'opportunités complémentaires.

Concernant les Rencontres santé, les financements par la cotisation fédérale restent fléchés selon une graduation définie dans le cadre du plan de transformation des Unions régionales 2019-2022²¹ :

- Les actions « socle commun » peuvent être financées jusqu'à 100 % par la cotisation fédérale, sauf si elles sont à la demande d'un groupement pour ses bénéficiaires ou d'un partenaire (dans ces cas précis, elles font l'objet d'une facturation sur devis auprès du commanditaire).
- Les actions « catalogue national » peuvent être financées par la cotisation fédérale jusqu'à 100 % pour celles qui correspondent aux thématiques prioritaires définies dans les orientations stratégiques et jusqu'à 50 % pour les autres actions. Comme pour les actions « socle commun », le financement par la cotisation fédérale n'est pas possible pour les actions à la demande d'un groupement pour ses bénéficiaires ni – par extension – pour les actions en milieu professionnel (dans ces cas précis, elles font l'objet d'une facturation sur devis auprès du commanditaire).
- Les actions « sur-mesure » ne peuvent pas être financées par la cotisation fédérale. Une exception à ce principe est possible pour les actions menées avec un partenaire institutionnel dans le cadre de la stratégie d'influence, dans la limite d'un financement par la cotisation fédérale à hauteur de 30 % maximum.

Concernant la médiathèque, la mise à disposition des contenus et supports d'animation est incluse dans la cotisation. Les groupements peuvent demander des contenus spécifiques sur devis (prestation facturable).

Concernant l'accompagnement, un premier niveau de service (dossiers thématiques, Flash Info Prévention, etc.) est inclus dans la cotisation. Un accompagnement plus personnalisé à la demande d'une mutuelle (construction de l'offre prévention, formation, etc.) est proposé en prestation de service facturable sur devis.

Annexe 3 : La déclinaison de l'offre sur les thématiques prioritaires

Les développements de l'offre attendus par les groupements sur les thématiques prioritaires sont présentés ci-dessous. Selon les priorités et les résultats des actions mises en œuvre, le catalogue prévention est amené à évoluer dans son contenu au cours du cycle.

3.1 Thématiques prioritaires ciblées

Activité physique et sportive, et Alimentation

Service Rencontres santé (présentiel / distanciel)

Programme prévention Obésité infantile (de 0 à 11ans)

La Mutualité Française proposera un programme de prévention de l'Obésité infantile en complémentarité avec les programmes déjà existants (notamment le programme « Retrouve ton cap », et les projets en cours au titre de l'article 51), dans le cadre de collaborations entre Livres 1 et 3. Le Livre 2 sera incité à relayer auprès de ses adhérents, de manière ciblée selon les tranches d'âge, les actions en milieu ouvert²². Ce programme est proposé en priorité sur la filière petite enfance. Sur les autres filières Livre 3, le programme pourra être déployé à la demande en fonction des territoires. Une adaptation aux territoires ultra marins est prévue.

²¹ Le modèle de financement avec le L3 évoluera en fonction du modèle gagnant-gagnant retenu.

²² Les Rencontres santé peuvent se dérouler en milieu dit "fermé", c'est-à-dire s'adresser à un public ciblé au départ (ex : personnel d'une entreprise). Dans le cas contraire, elles se déroulent en milieu dit "ouvert".

Programmes Nutrition (Activité physique et sportive, et Alimentation) auprès des actifs et des retraités, sous forme de parcours

Pour les actifs, le programme est proposé en prestation de service facturable sur devis par les Unions régionales en s'appuyant sur les actions mutualisées du catalogue de l'offre Rencontres santé.

Pour les retraités, le programme aura pour objectif de sensibiliser à la dénutrition et à l'activité physique adaptée et s'intégrera notamment dans le cadre du plan antichute, des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) et des futurs centres de ressources territoriaux.

Service accompagnement (soutien aux professionnels)

Le centre de ressources mutualiste proposera de sensibiliser les professionnels du Livre 3 et l'ensemble des prescripteurs à l'Activité Physique Adaptée et Sportive, et en priorité dans les structures de premier recours, notamment sur les thèmes suivants : prévention de la stigmatisation des personnes obèses, sensibilisation aux spécificités des femmes dans le domaine cardiovasculaire.

Focus sur les expérimentations article 51

De nombreuses expérimentations menées dans le cadre de l'article 51 intègrent l'activité physique dans le parcours des bénéficiaires, par exemple les expérimentations mutualistes Prédia Mut et As du cœur.

Les résultats de l'évaluation des différentes expérimentations sont analysés afin d'informer les groupements sur les bonnes pratiques identifiées.

Santé mentale

Service Rencontres santé (présentiel / distanciel)

Programme ou actions sur le renforcement des compétences psychosociales

Ce programme ou les actions mises en œuvre auront pour objectif de développer « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne, l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. » (définition des compétences psychosociales par l'Organisation mondiale de la santé).

Les patients experts - pairs sont associés notamment pour les actions ciblant les jeunes. Ce programme ou les actions mises en œuvre sont développés en partenariat avec les institutions (ARS, Education nationale, Collectivités territoriales) ou en prestation de service.

Ils pourront être relayés par le Livre 2 en lien avec les garanties ainsi que par les structures de Livre 3, notamment celles de premiers recours ou spécialisées en santé mentale.

Action « socle commun » à développer

Dès 2023, des travaux sont lancés pour définir une action « socle commun » pour un déploiement sur l'ensemble des régions en 2024.



Service accompagnement (soutien aux professionnels)

Formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM)

Sur la 1^{ère} année du cycle, le centre de ressources se dotera d'un réseau de formateurs en premiers secours en santé mentale (a minima, un collaborateur au sein de chaque Union régionale) permettant de proposer la formation de premiers secours en santé mentale auprès des professionnels des Livres 2 et 3, et dans le cadre des prestations attachées aux contrats collectifs à la demande du Livre 2.

Le centre de ressources développera des actions/contenus de sensibilisation pour lutter contre la stigmatisation des personnes ayant des troubles psychiques.

Santé environnementale

Service Rencontres santé (présentiel / distanciel)

Programme ou actions autour de la qualité de l'air intérieur et les perturbateurs endocriniens.

Ce programme ou ces actions auront pour objectif de sensibiliser aux risques environnementaux, d'apporter des connaissances et de proposer des solutions réalistes et réalisables. Ce programme ou ces actions sont construits à partir de l'existant et devront répondre aux attentes des Livres 2 et 3 en prenant en compte les spécificités ultra-marines.

Actions sur la période des 1000 jours

Parallèlement, en lien avec le secteur petite enfance du Livre 3, des actions sur les 1000 jours sont développées autour des effets des pollutions sur le développement embryonnaire et l'enfant jusqu'à 3 ans.

Travaux sur les risques émergents

En dernier lieu, afin de renforcer l'offre et s'inscrire dans la durée et l'anticipation, des travaux devront être initiés sur les risques émergents au cours du cycle (exemples : zoonose, éco anxiété, risques climatiques). En lien avec la thématique santé mentale, un des premiers domaines à travailler pourrait être l'éco-anxiété.

Service accompagnement (soutien aux professionnels)

Afin que les professionnels de la périnatalité et de la petite enfance deviennent des personnes relais auprès des futurs et jeunes parents, le centre de ressources renforcera les formations sur la santé environnementale ainsi qu'auprès des élus mutualistes.

Enfin, au cours de ce cycle, les groupements s'appuieront sur l'expertise des conseillers en environnement intérieur pour la mise en place de diagnostic sur la surveillance de la qualité de l'air de certains établissements recevant du public (notamment les crèches).

3.2 Thématiques prioritaires transversales

Santé au travail

Service Rencontres santé (présentiel / distanciel)

Au cours de ce cycle, il s'agira de renforcer les actions sur les risques professionnels avec des partenaires et en étoffant les compétences du réseau prévention : troubles musculo-squelettiques (TMS), addictions, santé mentale (stress et risques psycho sociaux) et aide. Ces actions sont proposées en prestations de services, à la demande des mutuelles dans le cadre de leurs contrats collectifs prévoyance et/ou santé.

Cette offre sur les risques professionnels est complétée par des actions dédiées santé publique : sommeil, addictions aux écrans, santé mentale, sport santé. Service accompagnement (soutien aux professionnels)

A la demande des groupements, le centre de ressources mettra en place un diagnostic Qualité de vie et conditions de travail (QVCT) en s'appuyant sur l'outil mutualisé. Ce diagnostic est suivi d'un plan d'actions co-construit avec le groupement (sur devis).

Lutte contre les inégalités et santé inclusive

Le centre de ressources devra inscrire la lutte contre les inégalités dans les actions de prévention et les nouvelles actions mutualisées devront prendre en compte cette dimension.

Une attention particulière est portée sur les publics en situation de vulnérabilité (l'approche genre et santé). La dynamique partenariale devra être renforcée pour permettre le développement de contenus adaptés à ces publics.

Au cours de ce cycle, des travaux sont menés afin de définir des indicateurs permettant de valoriser la thématique inégalités de santé et santé inclusive.

Enfin, un accompagnement et des conseils sur les outils améliorant l'accès au numérique des personnes en situation de vulnérabilité sont à développer au cours du cycle auprès des groupements.

3.3 Domaines de développement complémentaires

La santé sensorielle et bucco-dentaire

Actions de sensibilisation et de repérage

Le centre de ressources s'appuiera sur les actions mutualisées du catalogue national concernant l'audition, la vue et le buccodentaire et pourra également construire de nouveaux projets en fonction des opportunités au sein des territoires.

Dès 2023, une meilleure articulation des offres prévention que proposent Visaudio et le centre de ressource prévention est à organiser.

Service accompagnement (soutien aux professionnels)

En fonction des opportunités, les Unions régionales pourront former les professionnels du médico-social, mutualistes et non mutualistes, en capitalisant sur leur expérience (programme la vie à pleines dents longtemps par exemple).

Les maladies chroniques

Le centre de ressources s'appuiera sur les actions mutualisées (notamment les actions sur l'activité physique et sportive, et l'alimentation) et développera en fonction des besoins et des partenariats de nouvelles actions sur les cancers, le diabète, les maladies cardiovasculaires et l'endométriose en lien avec la santé des femmes.

La Mutualité Française travaillera en étroite collaboration avec les Unions régionales de l'outre-mer afin de tenir compte de leurs spécificités lors de développement d'actions / contenus dans leur territoire.

Le grand-âge et l'autonomie

Les actions déployées sur cette thématique s'appuieront sur les actions multi-thématiques mutualisées en lien avec les priorités régionales de santé et du mouvement. Très actives dans les CFPPA, les Unions régionales poursuivront leur implication sur le bien vieillir, servant la stratégie de rayonnement de la Mutualité. De même, la Mutualité Française développera, au cours du cycle, une offre commune avec la CNAV notamment pour soutenir le plan anti-chutes.

Annexe 4 : L'organisation de temps forts en lien avec l'agenda santé et l'actualité

L'objectif est que le mouvement fasse grandir sa notoriété et assure sa présence forte sur la prévention. Cela renforce la nécessité d'actions de communication articulées et coordonnées, multicanales. Pour cela, il faut permettre aux groupements :

- de s'associer aux temps forts identifiés afin de soutenir la stratégie d'influence en prévention du mouvement en mettant à leur disposition des outils de communication simples à utiliser,
- de relayer les Rencontres santé proposées par les Unions régionales pour enrichir leur propre offre de services auprès de leurs adhérents en cohérence avec leur stratégie de différenciation en prévention, ce qui suppose d'anticiper les programmations et leur diffusion.

En pratique :

- Des thématiques phares sont identifiées au cours du cycle pour faciliter une stratégie d'influence et d'actions coordonnée au sein du mouvement. Compte tenu des opportunités (Coupe du monde de Rugby 2023 et Jeux olympiques et Paralympiques 2024), c'est la nutrition (activité physique et sportive, et alimentation) qui est proposée pour les 2 ans à venir.
- Un outil type Agenda²³ est diffusé aux mutuelles et groupements en amont de leur propre programmation (minimum 3 mois) permettant de mobiliser les acteurs et de programmer les temps forts communs de communication.
- Un groupe de travail est constitué afin d'échanger sur les enjeux des mutuelles et les attentes du terrain qui associera des représentants de la communication, des référents mutuelles/prévention de la Mutualité Française et des Unions régionales. Il élabore dès l'automne 2022 un outil type calendrier éditorial permettant de se saisir des opportunités de communication (journée prévention, événement type Jeux olympiques, agendas des pouvoirs publics et partenaires, etc).

Annexe 5 : La mesure de l'impact et la valorisation des actions

L'évaluation est un axe stratégique important de ce nouveau cycle afin notamment de gagner en notoriété.

Pour ce faire, le mouvement doit se doter d'indicateurs simples et robustes (de type « SMART »²⁴) , communs et partagés pour valoriser la pertinence et l'impact de nos actions sur l'amélioration de l'état

²³ L'agenda santé prend en compte les journées nationales ou internationales et les campagnes de prévention organisées par les pouvoirs publics et les partenaires.

²⁴ SMART : Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporellement défini

de santé des adhérents des parcours de soins et d'accompagnement. Cette démarche servira la mesure de l'empreinte du mouvement et sa contribution aux démarches RSE du mouvement.

Le travail sur un premier niveau d'indicateurs s'engage dès le second semestre 2022 avec pour objectif de recueillir des données quantitatives permettant de communiquer sur la place de la prévention au sein du mouvement dans le cadre de la stratégie d'influence et en articulation avec le projet « Empreinte mutualiste ».

Il s'agit en priorité de disposer d'informations exhaustives sur les actions menées par le mouvement, et de lancer la réflexion dans le cadre d'un groupe de travail dédié sur des indicateurs ciblés.²⁵ A minima, la Mutualité Française devrait disposer du nombre d'actions réalisées par les trois livres en fonction de la population cible et/ou de la thématique.

Par ailleurs, pour les Rencontres santé déployées par les Unions régionales, des questionnaires homogènes sur l'ensemble du territoire sont déclinés en fonction du format de l'action. Afin de mesurer l'impact, une mesure de l'atteinte des objectifs est mise en place pour des formats d'action ciblés (ex : série d'ateliers) via un questionnaire complété par les participants au début et à la fin de l'action ainsi que trois mois plus tard²⁶. Ces questionnaires sont mis à disposition des groupements pour qu'ils puissent les utiliser pour leurs actions.

Les questionnaires complétés par les participants en région sont centralisés à la Mutualité Française, qui les analyse et valorise les résultats auprès du mouvement et des pouvoirs publics.

Une fois le premier niveau d'indicateurs disponible, des travaux complémentaires seront menés sur le cycle pour élargir le champ des indicateurs qualitatifs.

L'affirmation d'une priorité sur l'évaluation implique d'avoir des données remontées par les Unions régionales, les mutuelles de Livre 2 et de Livre 3. Les travaux sur le périmètre des données, les indicateurs et les moyens techniques de recueil et d'analyse sont conduits dès la première année du cycle (en retenant une approche pragmatique).

De plus, afin de répondre aux attentes des mutuelles, les Unions régionales présenteront systématiquement aux groupements des bilans, incluant le nombre d'adhérents de la mutuelle ayant bénéficié de leurs actions. Ces résultats font l'objet d'une consolidation par la Mutualité Française et sont valorisés auprès du mouvement, puis des pouvoirs publics.

Pour mieux valoriser les actions menées par les 3 livres, un outil national partagé sera construit dans le cadre de ce cycle pour disposer d'une vision nationale des actions menées par les 3 livres dans les territoires (y compris, par exemple, les actions menées par le Livre 3 dans le cadre des CFPPA ou les actions menées par Visaudio).

Enfin, une étude d'opportunité est réalisée sous le pilotage de la Mutualité Française en vue d'expérimenter un parcours en prévention associant les 3 livres, avec une évaluation permettant de valider l'intérêt d'un déploiement national.

²⁵ Le nombre d'actions réalisées par les Unions régionales est déjà disponible dans Prosper.

²⁶ Le questionnaire « Prosper » sera enrichi d'indicateurs qualitatifs, qui sont sélectionnés en tenant compte des indicateurs qualitatifs déjà disponibles (y compris ceux issus des travaux déjà réalisés sur les inégalités sociales de santé) et de la nécessité de mesurer l'intention de changement.

Annexe 6 : Le soutien aux professionnels du livre 3

Pour renforcer le caractère différenciant du mouvement, favoriser la connaissance partagée et la diffusion de la culture de prévention, il est apparu indispensable de favoriser la sensibilisation et le renforcement des pratiques des professionnels du Livre 3.

Par conséquent, au cours de ce cycle :

- des actions de sensibilisation en présentiel et distanciel sont donc conduites en direction des professionnels du L3 par le L1 sur les thématiques prioritaires,
- des contenus pédagogiques pour sensibiliser et former les professionnels du Livre 3 sont mis à leur disposition par la Mutualité Française.

Les thèmes de ces formations correspondent aux priorités définies dans le cadre des Orientations stratégiques.

Le centre de ressources en prévention est mobilisé pour construire les contenus en lien avec les structures concernées.

Annexe 7 : Les partenaires nationaux

L'enjeu est de conforter la structuration, l'animation et le portage politique des projets menés pour gagner en visibilité et faire davantage rayonner la vie et l'action mutualiste, et ainsi faire mieux connaître et reconnaître le mouvement mutualiste. Les partenaires peuvent également contribuer à l'offre de services prévention en apportant par exemple leur expertise ou des outils, ou participer au financement.

Au cours de ce cycle, les actions sont menées en cohérence avec la mission « Partenariats Santé » animée par Jean-Luc Garde²⁷.

Le portefeuille des partenariats nationaux est adapté au cours du cycle en fonction des priorités retenues dans les orientations stratégiques.

Par ailleurs, la Mutualité Française identifie les opportunités de financement partenarial au niveau national et européen dans le domaine de la prévention pour élargir le champ d'action du mouvement, et contribuer à son positionnement en tant qu'acteur majeur de la protection sociale durable.

A titre d'illustration, ci-dessous quelques partenaires qui sont mobilisés au cours du cycle :

- **sur la thématique Activité physique et sportive, et Alimentation**, Collectif de lutte contre la dénutrition, UFML (activité physique adaptée) et Ministère en charge des Sports,
- **sur la Santé mentale**, Psycom, Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM), Association PSSM France et association soins aux professionnels de santé (SPS)
- **sur la Santé environnement**, Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) et Association Santé Environnement France (ASEF)
- **sur la Santé au travail**, Agence Nationale pour l'amélioration des Conditions de Travail (ANACT) et Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA),
- **sur le Grand âge et l'autonomie**, Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse (CNAV), Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), Ministère en charge de l'autonomie et Association Française des aidants,

²⁷ Lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2021, les administrateurs ont donné mandat à Jean-Luc Garde (Union de représentation Malakoff-Humanis) pour animer une mission sur les Partenariats Santé.

- **sur les Maladies chroniques**, Institut National du Cancer (INCa) et Ligue contre le cancer
- **sur les Déficiences sensorielles**, Visaudio, Journée Nationale de l'audition (JNA)
- **sur la Lutte contre les inégalités et la santé inclusive**, Banlieues Santé et CoActis
- de manière transversale, Santé Publique France, Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité.

Afin de faciliter l'intégration des partenariats dans les activités des groupements, la Mutualité Française renforce sa communication sur les partenariats nationaux.

Focus sur la place de la prévention dans la stratégie d'influence

Au niveau national, l'activité prévention de la Mutualité Française contribue à nourrir les travaux engagés par les pouvoirs publics sur les sujets de santé. Elle est également impliquée dans l'élaboration et le suivi de certains plans nationaux, notamment le Programme National Nutrition Santé (PNNS), le plan obésité et les plans santé environnement (PNSE). Elle contribue activement dans les comités de suivi, groupes de travail aux côtés de partenaires associatifs (associations d'usagers ou de consommateurs...) et institutionnels (Ministères Santé, Sport, Agriculture, Education Nationale, Agences Régionales de Santé (ARS), Santé Publique France, Institut National du Cancer, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie etc.). Ces engagements nationaux permettent de renforcer et de légitimer les partenariats régionaux et locaux.

La voix de la Mutualité Française sur les sujets prévention est également portée au niveau européen, notamment dans le cadre de l'Association Internationale de la Mutualité (AIM) et de l'European Social Insurance Platform (ESIP).

En région, plus de 300 organismes partenaires sont associés aux actions de prévention des Unions régionales pour favoriser l'accès à la prévention pour tous. La Mutualité en région est très souvent associée aux travaux des Plans régionaux de santé (PRS) pour construire une offre de santé territorialisée répondant aux besoins de la population.



Contact

Mutualité Française - Direction santé - Service Offre Prévention



Laure-Marie ISSANCHOU

01 40 43 24 01

laure-marie.issanchou@mutualite.fr

Priscilla HAMON

01 40 43 64 11

priscilla.hamon@mutualite.fr